



Renonciation à succession

Par **Eilno**, le **03/02/2020** à **16:24**

Bonjour,

Ma mère est décédée et nous renonçons à la succession.

Il n'y a pas d'autres héritiers.

J'aimerais savoir qui doit gérer le logement en location ainsi que les effets et mobilier qui sont dans ce logement.

Merci et à bientôt

Gary

Par **youris**, le **03/02/2020** à **17:02**

Bonjour,

êtes-vous certains qu'il n'existe pas d'autres héritiers comme des cousins éloignés ?

en l'absence d'héritiers, la succession est vacante.

comme vous avez renoncé à la succession de votre mère, vous informez son bailleur en indiquant que du fait de la renonciation, vous ne pouvez plus vous occuper de la succession de votre mère.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34849>

salutations